

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉALABLE À L'ÉLABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LE-VASSON

**RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :** Enquête publique organisée en application de l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales et L.123-1 et suivants du code de l'environnement.

**LIEU, DATES ET JOURS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :** l'enquête publique se déroulera du **Lundi 02 février 2026 9h00 au Mardi 03 mars 2026 à 18h00** (soit 30 jours consécutifs), dans les locaux de la mairie, 19 avenue des Cloustiers à SAINT-GERMAIN-LE-VASSON aux horaires d'ouverture qui sont les suivantes :

- Mardi 14h00 à 18h00
- Mercredi 09h00 à 12h00
- Jeudi 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

La mairie de SAINT-GERMAIN-LE-VASSON constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

**CONSULTATION DU DOSSIER :** Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête.

Le dossier sera consultable également sur le site de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-VASSON <https://saintgermainlevasson-cingal.suisse-normande.com>

**LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Monsieur Alain BOUGRAT, ingénieur chimiste, retraité, a été nommé commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Caen. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **Lundi 02 février 2026 de 09h00 à 11h00, Mairie de Saint-Germain-le-Vasson**
- **Mardi 10 février 2026 de 16h00 à 18h00, Mairie de Saint-Germain-le-Vasson**
- **Jeudi 19 février 2026 de 10h00 à 12h00, Mairie de Saint-Germain-le-Vasson**
- **Vendredi 27 février 2026 de 15h00 à 17h00, Mairie de Saint-Germain-le-Vasson**
- **Mardi 03 mars 2026 de 16h00 à 18h00, Mairie de Saint-Germain-le-Vasson**

### AUTRES DISPOSITIONS :

Dès réception dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces documents pourront également être consultés en ligne sur le site internet de la mairie de SAINT-GERMAIN-LE-VASSON <https://saintgermainlevasson-cingal.suisse-normande.com> pendant une durée d'un an.

L'autorité compétente pour approuver le zonage d'assainissement à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-VASSON.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-VASSON.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du 22 décembre 2025 de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-VASSON.